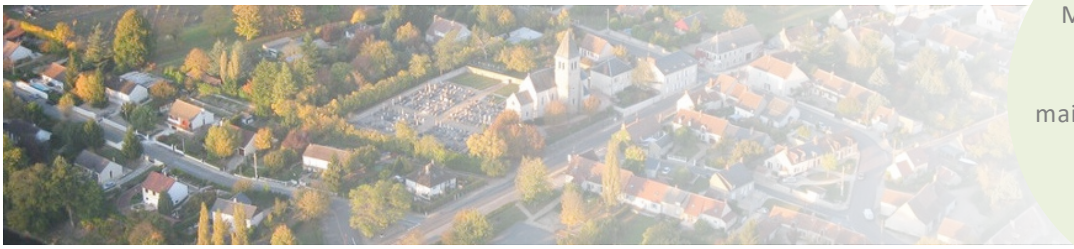
LE BULLETIN MUNICIPAL DE SAINTE-THORETTE

N°38 – Janvier 2024



Mairie de Sainte-Thorette
Route de Mehun
18500 Sainte-Thorette
mairie.ste-thorette@orange.fr
www.saintethorette.fr
Tél : 02 48 57 34 45

Au sommaire

ADMINISTRATION
Edito : le mot du Maire p1
Conseil municipal du 29/11/2023 p2
Conseil municipal du 20/12/2023 p3
Recensement 1er TR 2008 p3
Centre de Loisirs de Quincy p4
Demande de subvention : asso. p4
Demande de carte d'identité p4
Elections européennes p4
Suppression réseau cuivre à ST p4

ENVIRONNEMENT/URBANISME
Projet restaurant scolaire p5
Village de Noël p5
Nouveaux columbariums p5

CULTURE / ANIMATION
Médiathèque Trait d'Union p6
- Nouvelles acquisitions p6
- Après-midi jeux p6
- Ateliers lectures p6
- Grainothèque p6
- Familliades p6

VIE SOCIALE
Carte de vœux p6
Animations fin 2023 p6

TRIBUNE OUVERTE
Vœux de l'ABUL p7
Vœux de l'Assotaulo p7
Vœux de la Saint Vincent p7
Vœux de l'APE p7
Jeux d'hiver en Berry p8
Mots croisés « mots français » p8

CALENDRIER



Edito : le mot du Maire

Chères Amies et Chers amis,

Même si la date de parution de notre journal semblerait tardive, il n'est jamais trop tard, et je tiens par-dessus tout néanmoins, à vous souhaiter le meilleur en ce début 2024, dans tous les domaines de vos vies, personnel en premier lieu, familial et professionnel.

J'ajouterai qu'une énorme dose de bonne santé contribue à faire apprécier la vie sous toutes ses facettes, et permet, parfois, de passer ainsi des caps un peu plus compliqués.

J'ai d'autre part une pensée sincère et profonde envers nos disparus de 2023, même s'ils restent bien sûr présents dans le cœur de leurs proches, et puis, je souhaite également la bienvenus aux nouveaux Tauriciens, petits ou grands.

En ce début d'année, je tiens également et en particulier, à dire un grand merci à TOUTES les associations pour leurs actions et leurs implications dans la vie de notre village, ainsi que pour la joie qu'elles insufflent et distillent parmi nous tous.

Le début d'année est également un temps de rétrospective, un mini bilan si je puis dire, permettant de regarder les évènements passés avec lucidité.

Ne revenons pas sur la tempête du 19 juin dernier, je me suis déjà exprimé sur ce sujet, les stigmates vont peu à peu disparaitre, même si d'évidence il faudra du temps au temps, conséquence de ceci, et en février prochain, le conseil municipal va se réunir afin de s'accaparer, mieux qu'auparavant sans aucun doute, le plan communal de sauvegarde.

Au-delà de ceci et de son importance, le conseil municipal a travaillé et pris des décisions signifiantes : étude de la création d'un parc éolien, poursuite des enfouissements route de Villeneuve, suivi régulier des réunions de chantier de la salle multisport, et associative, Alice Milliat.

Nous avons délibéré positivement concernant des projets d'enfouissements de réseaux électriques et téléphoniques à Fublaine.

A Plotard, une petite tranche d'enfouissement de réseaux sera probablement réalisé dans l'année 2024. Je ne puis être plus précis quant à l'époque des travaux à l'heure actuelle.

Il est à noter que lorsque les réseaux sont enfouis, les risques de dégâts inhérents à un évènement climatique extrême tel que nous l'avons vécu, sont malgré tout minimisés, ou à tout le moins les réparations sont plus simples et surtout plus rapidement exécutées. C'est pourquoi nous persévérons d'autant plus, et avec volonté, dans cet effort.

Mais surtout, un consensus, je n'irai pas jusqu'à dire au forceps, a été trouvé entre nous, concernant ce fameux projet de restauration scolaire dont beaucoup d'entre vous ont entendu parler. Est-il besoin de rajouter que le financement public, au travers de subventions, est indispensable à sa réalisation.

Edito (suite)

Sur d'autres sujets, « moins sérieux », mais tout aussi importants, sans pour autant mesurer si c'est une source de progrès, nous avons accepté l'installation d'une machine permettant l'achat autonome de pizzas, ce qui ne fait pas concurrence à notre pizzaïolo local, je vous rassure !

Bonne nouvelle pour certains d'entre nous, mais l'installation de l'antenne de téléphonie mobile devrait se faire en 2024. Ce serait en bonne voie. Parlant de téléphonie, je vous l'annonce en primeur, mais au 27 janvier 2026 le réseau cuivre orange sera déconnecté sur notre commune (l'arrêt de sa commercialisation est programmé au 1er Janvier 2025) et seul le réseau Fibre sera alors fonctionnel.

Un petit conseil, pour ceux d'entre vous éligibles dès maintenant, le meilleur avis que je puisse vous donner, est de muter votre abonnement rapidement afin d'éviter les attentes risquant d'être fort longues en vue des raccordements. Des informations plus précises vous sont indiquées dans les pages suivantes.

Quelques perspectives et projets pour 2024 : Obéissant pour partie à la loi, avec un peu de retard néanmoins, début février 2024 nous allons étudier le zonage acceptable pour la création de zone prioritaire en faveur de la production d'énergies renouvelables, et vous présenterons alors nos propositions comme demandé par la dite loi. Toujours dans la même voie, à ma demande, le conseil municipal m'a autorisé a étudier la création d'ombrières photovoltaïques, afin d'apporter de l'ombrage dans la cour de l'école, pour le bien être des enfants, et sur nos parkings, pour cette fois ci le bien être des parents. Le but, in fine, serait d'être producteur et surtout consommateur de notre électricité produite chez nous. Un bémol cependant, tous ces beaux projets, selon du point de vue selon lequel l'on se place, ne pourront se concrétiser immédiatement si les travaux de la restauration scolaire trouvent leurs financeurs extérieurs, car il est honnête de vous dire que le reste à charge communal de ce projet-ci sera important (pour faire simple, mais vous l'avez d'ores et déjà compris, c'est l'argent qui sort directement des caisses de Sainte-Thorette) et dans ce cas, il est fort probable que des coupes sombres seront à faire, obligeant de fait à décaler, voire annuler des décisions déjà prises.

Le conseil municipal a statué, voté, et les décisions seront appliquées au mieux, et ce sera à chacun d'entre nous, élus, d'assumer désormais ses choix, en toute conscience et honnêteté. Les comptes rendus de nos réunions servent aussi à cela, à éclairer et rendre transparent les travaux de votre conseil municipal afin que nul n'ignore le sens de nos actions.

Il est temps maintenant de conclure mon propos en vous réitérant mes meilleurs vœux pour 2024, et de vous rappeler que si l'année dernière Saint Exupéry nous avait accompagné, cette fois-ci ce sera Lamartine, démontrant que si « l'homme est un dieu tombé des cieux », il est d'évidence que c'est un rappel ultime à l'humilité nécessaire pour vivre en tolérance, et nous signifier ainsi très clairement que l'égo doit céder le pas face à trop de certitude et de suffisance, fléau de mon point de vue, d'une partie de notre société.

Bien cordialement

Eric Korcaba, Le maire.

Nous étions une cinquantaine de convives cette année à la salle des fêtes de Sainte-Thorette pour les traditionnels vœux du maire M. KORCABA, dont vous retrouvez son discours dans son édito. Pour la première fois, nous avons eu la visite du député M. SANSU. A noter également la présence du vice-président du CD18, M. GATTEFIN, du vice-président de la CDC, M. BAUCHER, des maires de Preuilly, M. HOCHEDEL, de Limeux, M. YVON, de Lury sur Arnon, Mme CREPAT, du Major de la gendarmerie de Mehun sur Yèvre, M. IMBERT, de la directrice de l'école Mme MILAUCHAU, des représentants des associations, Mme AUCLERT (Saint-Vincent), M. MICOUROU (ABUL), Mme PASQUET (Assotaulo), M. AUBAILLY (TCMP), Mme DEUSS (APE), notre nouveau correspondant du Berry, M. CARCY, sans oublier les Tauriciennes et Tauriciens !



Administration

Extraits du compte rendu du conseil municipal du 29/11/2023

2/ Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents communaux

Suite au décret n°2023-702 du 31 juillet 2023, le conseil municipal de Sainte Thorette a la possibilité de mettre en place une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat. Le montant forfaitaire de cette prime exceptionnelle s'échelonne entre 300€ et 800€ (ce sont les montants maximum de chaque strate de rémunération brute) et est calculé en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période travaillée du 01 juillet 2022 au 30 juin 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place cette prime de pouvoir d'achat, en un seul versement, et décide d'accorder le maximum, pour chaque strate de rémunération. Cette délibération, avant son application avant le 30 juin 2024, doit passer dans les prochains jours auprès d'une commission du centre de gestion pour validation.

Extraits du compte rendu du conseil municipal du 29/01/2023

3/ Colis de Noël – conditions d'attribution

Le conseil municipal rappelle les conditions d'attribution des colis de Noël. Ces conditions cumulatives sont les suivantes :
- Avoir plus de 70 ans dans l'année ;
- Avoir sa résidence principale sur la commune ;
- Être inscrit sur la liste électorale.

À l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir ces conditions.

Extraits du compte rendu du conseil municipal du 20/12/2023

1/ Restaurant scolaire – demande de subventions DETR – Conseil Départemental – Fonds de Concours – Syndicat D'Electricité

Afin de réaliser le projet d'aménagement de la salle des fêtes en restaurant scolaire, les dossiers de demande de subventions doivent être déposés aux différents financeurs.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (9 voix pour, 2 abstentions) adopte l'opération de restaurant scolaire et approuve les deux plans de financement qui lui sont associés :

- **Mise aux normes de l'assainissement :**
 - Travaux : 12 100.00 €
 - Diagnostics : 276.00 €
 - Honoraires : 634,47 €

 TOTAL : 13 010,47 €

 Le plan de financement proposé est le suivant:
 - DETR (50 %) : 6 505.24 €
 - CD 18 (20 %) : 2 602.09€
 - CDC Coeur de Berry : non éligible
 - SDE 18 : non éligible

 Montant total HT des aides (70 %) : 9 107.33 €
 Reste à charge communal (30 %) : 3 903.14 €

- **Aménagement de la salle des fêtes :**
 - Travaux : 51 101,26 €
 - Diagnostics : 4 438.00 €
 - Honoraires : 12 679.52 €

 TOTAL : 68 218.78 €

5/ Adressage

Contrairement aux précédents articles parus dans les derniers bulletins municipaux, l'adressage, issue de la loi 3DS du 21 février 2022, sera finalement effectué par l'entreprise La Poste. Plusieurs devis ont été demandés et après discussion, le conseil municipal (avec 9 voix pour, 1 contre et 1 abstention) a décidé de confier cette mission à La Poste pour un montant de 1 682.16€ HT.
Le travail déjà effectué sur notre Base Locale d'Adresses, notamment par Madame LAMBÉRIOUX et Monsieur LANTUAS, sera repris par La Poste et va pouvoir être terminé et validé afin d'être conforme avec les termes de la loi 3DS.

Le plan de financement proposé est le suivant :
- DETR (50%) : 34 109.39 €
- CD18 (24 %) : 16 373.36 €
- CDC Cœur de Berry (5.28 %) : 3 600.00 €
- SDE 18 (0.66 %) : 450.00 €

Montant total HT des aides (79.94 %) : 54 532.75 €
Reste à charge communal (20.06 %) : 13 686.03 €

3/ OPH Val de Berry : mandat de gestion 2024

Comme chaque année, l'OPH Val de Berry nous a fait parvenir un courrier concernant la révision des loyers pour 2024. Il a été proposé au conseil municipal d'appliquer une augmentation de 3.50% pour les logements situés à la Maison Blot. Concernant les logements situés au Presbytère, un seul logement est concerné, le montant du loyer des autres logements étant déjà au dessus du montant maximum de la convention réactualisée.
Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'augmentation des loyers qui peuvent être augmenté.

4/ SBPA : convention 2024

Chaque année, la commune de Sainte-Thorette renouvelle sa convention avec la SBPA de Marmagne. La proposition reçue de cette dernière, pour l'année 2024, s'élève à 243.00€ (0.5€*486 habitants (dernier recensement de la population de Sainte-Thorette), soit une augmentation de 1.50€ par rapport à 2023.
Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.

Rappel : les comptes rendus complets des conseils municipaux sont affichés en Mairie.

Rappel : recensement 1er trimestre 2008

Si vous êtes nés en 2008 et que vous avez 16 ans en janvier, février, mars, merci de bien vouloir vous présenter en Mairie muni du livret de famille pour vous faire recenser.

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...). L'attestation des services accomplis (ou état signalétique des services) est parfois réclamée par la caisse de retraite ou de sécurité sociale au jeune Français ayant effectué le service national ou militaire.

Attention : nouvelle adresse pour le Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) :
csnj-orleans.contact.fct@intradef.gouv.fr



Nous attendons toujours de vous vos adresses mail (une ou plusieurs par domicile) afin de mieux transmettre les informations communales. Vous pouvez la transmettre directement par mail à l'adresse mairie.ste-thorette@orange.fr

Convention : Centre de Loisirs de Quincy

La mairie de Quincy avait sollicité l'année dernière les communes alentours pouvant bénéficier du centre de loisirs, pour évoquer les difficultés financières rencontrées dans la gestion du lieu. Suite à cela, des discussions ont été engagées entre les différents maires, afin d'établir les règles d'accessibilité des enfants des autres communes à ce service, l'objectif étant bien sûr pour notre part de conserver l'accès à ce service pour les enfants de Sainte-Thorette, sans pénaliser le budget des familles.
Nous avons ainsi le plaisir de vous annoncer qu'une convention a été signée entre Quincy et Sainte-Thorette. La commune de Sainte-Thorette participera aux coûts de gestion du lieu au prorata du nombre d'enfants bénéficiant du service, garantissant notamment un accès tarifaire identique à celui de Quincy pour les enfants de Sainte-Thorette.

Information pratiques : Le Centre de Loisirs accueille les enfants les mercredis, pendant les petites vacances et le mois de Juillet. Des animateurs diplômés préparent chaque jour un programme d'activités adaptées à l'âge des enfants. Mairie de Quincy : 02.48.51.30.12. Ludivine Moreau, directrice : 06.65.52.00.57



Rappel : demande de carte d'identité

Nous vous rappelons que toute demande de carte d'identité doit se préparer de manière dématérialisée sur le site https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358 :

- Remplir en ligne une pré-demande
- Prendre un rendez-vous dans une mairie habilitée. Pour notre code postal, la mairie la plus proche est celle de Mehun sur Yèvre mais une demande peut être faite dans n'importe quelle autre mairie habilitée.

Attention, en fonction de la période de l'année et de la fréquentation de la mairie choisie, les délais peuvent être long. En prenant en compte le 1er rendez-vous, le délai de fabrication de la carte d'identité et le rendez-vous pour restitution de la carte, comptez 2 mois.

LA MAIRIE DE SAINTE-THORETTE NE PEUT PLUS REPONDRE A CE BESOIN.



Associations : demande de subventions**. Nous vous rappelons que la municipalité peut voter une subvention à toute association qui le demande, les dossiers de demande de subventions sont à retirer en mairie ou peuvent être transmis par mail sur demande à mairie.ste-thorette@orange.fr. La date limite est fixée au **29/02/2024.

Elections européenne 2024

Les seules élections 2024 sont les élections européennes qui auront lieu en France le 9 juin 2024. Tout citoyen âgé d'au moins 18 ans et inscrit sur les listes électorales peut voter. Il est possible de voter par procuration ou depuis l'étranger si certaines conditions sont respectées. La date limite pour s'inscrire sur les listes électorales est le vendredi 3 mai 2024 auprès de votre mairie (ou mercredi 1er mai si vous vous inscrivez en ligne).
ATTENTION : en cas de déménagement, hors procuration, vous devez voter à l'adresse indiquée sur votre carte électorale.

Suppression réseau cuivre à Sainte-Thorette



Le réseau cuivre sera définitivement fermé à Sainte Thorette en Janvier 2026. La fermeture du réseau télécom cuivre, support historique des services de téléphonie fixe et d'Internet (ADSL, vDSL, etc.) aura lieu au plus tard le 27 janvier 2026 sur notre commune.
Si vous êtes toujours connecté à ce réseau, vous devez vous préparer à vous connecter à la fibre pour éviter une coupure de vos services à cette date.
Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter le site internet de la commune sur lequel nous mettons plus d'information.

Projet restauration scolaire : avancement

Le projet restauration scolaire est un projet déjà ancien, initié dès 2020 et dont un premier plan de financement avait été voté en 2021, qui n'a pu aboutir suite au refus de la DETR, principal financeur du projet pour cause d'un assainissement non conforme.

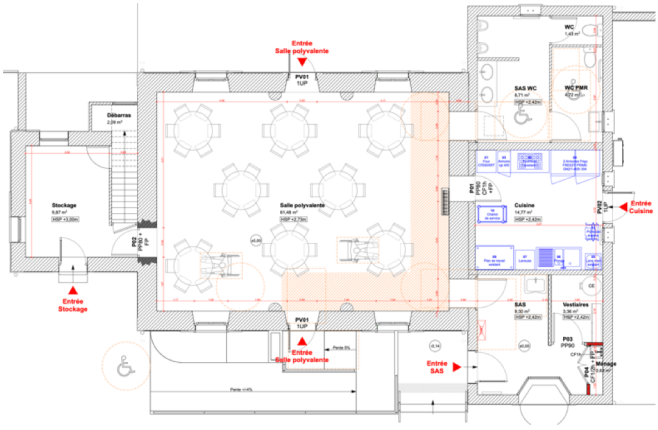
Comme l'a dit M. Le Maire dans son édito, le conseil a voté (9 pour et 2 abstentions) un nouveau plan de financement fin 2023 pour concrétiser ce projet avant d'en engager de nouveaux dont l'émergence a été plus récente. A ce vote, nous pouvons également afficher le retour positif d'une enquête réalisée auprès des parents d'élèves (que nous remercions grandement pour leur participation) : 36 avis favorables pour 4 avis défavorables.

Pour rappel : la commune de Sainte-Thorette pourvoit à l'enseignement des élèves de maternelle et primaire via un Regroupement Pédagogique Intercommunal, avec la commune de Preuilly. Un établissement à Sainte-Thorette permet d'assurer l'enseignement des élèves de PS à CP, un établissement sur Preuilly permet d'assurer l'enseignement des élèves de CE1 à CM2. Mais il n'y a qu'un établissement permettant la restauration scolaire pour l'ensemble des élèves, à Preuilly. Cela oblige, sur une pause méridienne de 1h30, les petits de PS à CP à prendre le car chaque jour et de voir le temps de repas fortement réduit, entrainant une fatigue qui s'accumule à mesure que la semaine avance. Le car entraîne également un impact financier (7000€ par an) et écologique pour la commune. Enfin, la cohorte des enfants qui rentre en petite section en 2024 est importante (entre 15 et 20 élèves), ce qui peut entrainer une augmentation des élèves accueillis en restauration scolaire. Pour toutes ces raisons, Sainte-Thorette propose d'aménager la salle municipale située à 100m de l'établissement scolaire, pour assurer une restauration en liaison froide.

Les travaux envisagés sont :
- Mise aux normes de l'assainissement
- Équipement de la cuisine
- Rénovation complète de la salle des fêtes
- Amélioration énergétique du bâtiment.

Ainsi, au delà de la restauration scolaire, nous parlons d'une salle des fêtes remise à neuf !

A ce jour, les demandes de subventions ont été déposées, leur notification devrait arriver courant du 1er semestre, pour des travaux envisagés sur le 2ème semestre. Vous pouvez retrouver les éléments financiers du projet en p3.



Décorations de noël

Cette année encore, les enfants ont pu jouer dans le « village du Père Noël » de la commune, devant la mairie et l'école. Un grand merci à Stéphane et Loïc qui conçoivent et développent de leurs mains, cabanes, petit train, traineau, boite aux lettres et autres sculptures en bois qui constituent ce joli village éphémère. Cette année, un banc en bois massif a fait son apparition. Le père Noël a pu s'y reposer confortablement !



Nouveaux columbariums

Face au vieillissement de nos populations et aux changements liés au choix de notre dernière demeure, de plus en plus de personnes souhaitent être incinérées et leurs cendres être disposées dans un columbarium.
Face à cette demande nouvelle, le conseil municipal de Sainte Thorette a déjà anticipé et augmenté le nombre d'emplacement en 2021, passant alors d'un columbarium de 5 places, installé dans notre cimetière « Le Myosotis » depuis 2002, à un columbarium de 10 places.
A ce jour, uniquement 3 emplacements restent disponibles. Afin de ne pas se retrouver face à une situation délicate, le conseil municipal souhaite créer un nouveau columbarium de 10 emplacements, qui sera situé à côté du premier.
Également dans le but de créer une harmonie au sein de notre cimetière « Le Myosotis », nous avons demandé un devis au même prestataire qu'en 2002 et 2021, à savoir l'entreprise LEBEAU Moulages Béton, qui nous a proposé un devis pour un montant HT de 8 370.95€

Le plan de financement de ce projet se décompose comme suit :

• Fonds propres (35.06%)	2 935.00€
• Fonds de concours (34.94%)	2 924.66€
• DETR (30.00%)	2 511.29€
TOTAL	**8 370.95€**

Le dépôt à végétaux rouvrira à partir du 06 mars tous les mercredis matin de 8h45 à 11h45

Médiathèque - Trait d'Union

Nouvelles acquisitions

De nouveaux albums jeunesse, mangas et des romans adulte sont arrivés à la médiathèque, venez les découvrir, mis en valeur par Babette et les bénévoles de la médiathèque !

Ces dernières acquisitions sont reconnaissables par leur pastille de couleur suivant l'année d'acquisition.
Rappel des horaires d'ouverture de la médiathèque : Mardi 15h-17h30 / Mercredi 14h-18h / Jeudi 10h-12h et 16h30-18h30 / Vendredi 16h-18h / Samedi 10h-12h

Programme 1er trimestre 2024 : joint à ce bulletin

Après-midi jeux

Nous vous rappelons que la médiathèque Trait d'Union vous propose chaque troisième jeudi du mois un après-midi jeux. Jeux de cartes, jeux d'échecs, jeux de sociétés en tout genre, jeux vidéo...pour découvrir ou « taper la belotte » nous vous attendons toujours plus nombreux !

Atelier lecture avec les CM de l'école de Preuilly

L'école étant engagée dans le dispositif Cher-lurelu*, nous avons accompagné les élèves du CM dans la découverte de livres sur l'art. Pendant quatre heures à la médiathèque Trait d'Union, nous avons partagé avec les enfants de belles lectures.
Au programme, des livres très différents : des albums, une pièce de théâtre, un album sans texte sur Vivaldi...
Une autre façon de rentrer dans un univers varié dans un lieu dédié à la lecture.
Maryse et Joëlle.

(*) Cher-lurelu a pour objectif la lutte contre l'illettrisme, la promotion de la littérature jeunesse et le développement des partenariats entre l'Éducation Nationale et les bibliothèques.

Grainothèque

Bonjour amis jardiniers,
Tout d'abord je vous souhaite le meilleur pour cette nouvelle année ainsi qu' à tous vos proches et bien sûr un heureux jardinage avec ce qu' il faut en eau et en chaleur mais pas trop...
Il est certes un peu tôt pour les semis et ce n'est pas la température ambiante qui viendra me contredire, mais il n'est pas trop tôt pour y penser et s'organiser. Aussi je vous informe que la grainothèque vient de s' enrichir de quelques nouveautés :
Cerfeuil, piments d'Espelette, poivrons bonnet d'évêque, salades Reine de mai, bignone, onagres. Venez vous servir !
Par ailleurs il est temps pour ceux que cela intéresse de mettre à germer les chayottes, ne serait ce que pour permettre aux enfants de réaliser une activité amusante (la méthode décrite est affichée à la médiathèque).
Enfin n'hésitez pas à déposer les graines que vous avez en trop à la grainothèque, cela peut faire le bonheur de quelqu'un d'autre.

Bien cordialement

Viviane

Familliades 2024



Nous vous proposons une réunion de préparation aux Familliades 2024 **le 20 février à 19h à la salle des fêtes**. Cette réunion sera l'occasion de revenir sur l'édition 2023 et de lancer la nouvelle. Nous vous attendons nombreux, habitants, associations, élus !

Un grand merci à Hélène PAOLI (directrice de l'école de Preuilly et institutrice des CE1-CE2), et à la classe de CE1-CE2 de l'école de Preuilly à qui nous devons cette belle carte de vœux 2024.



Animations fin 2023

Les enfants devant le film Coco à la médiathèque pendant la soirée halloween le 31 novembre 2023.



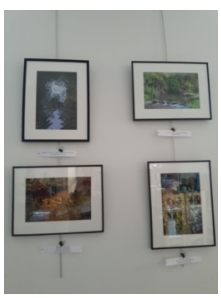
Atelier charcuterie à la salle des fêtes le 16 décembre 2023 animé par Patrick Sachet, confection de Mousse de foie de volaille au porto.



Spectacle de Noël « L'anniversaire d'Olga », spectacle à la fois poétique et humoristique, le 16 décembre 2023 à la salle des fêtes.



Exposition Photos : " Au fil de l eau » par Monique Raimbault Dohogne . Du 16 janvier 2024 au 29 février 2024.



Vœux de l'ABUL



Bonjour à tous !
L'association berrichonne d'ultra léger vous souhaite une bonne année 2024, que tous vos souhaits de santé et de bonheur se réalisent.
Nous avons terminés l'année comme d'habitude par une assemblée générale qui nous confirme la bonne santé du club.
De nombreuses activités nous ont motivés tout le long de l'année de cet exercice 2023.
Nous redémarrons l'année 2024 avec un léger changement :
je laisse mon poste de président car le renouveau de poste est bénéfique, cela apporte du sang neuf, donc de nouvelles idées et un bol d'oxygène, pour redynamiser nos activités prévues encore cette année : portes ouvertes, rétro multi axes, journée découverte, goûter d'hélices, journées comités d'entreprise et associations amis.
Les dates seront dans les prochains journaux de la commune.

- Nouveau président : Adrien Micourou 0662293595
- Vice président: Michel Linze 0612781247

Michel Linze

Vœux de l'Assotaulo

En cette nouvelle année, toute l'équipe de l'Assotaulo est heureuse de vous proposer les animations organisées dans notre village en 2024.

- Courant Mars 2024 : Soirée repas / Jeux de sociétés.
- Samedi 8 juin 2024 : la balade contée
- Dimanche 8 septembre 2024 : Marché d'automne.
- Courant Novembre 2024 : Soirée beaujolais.

Notre envie est d'apporter joie, convivialité, solidarité et bonheur à Sainte-Thorette.
Nous restons à votre écoute pour toute autre proposition.

Très belle année à tous !

Amandine Pasquet

Saint Vincent

La fête de ST VINCENT s'est déroulée ce week-end à STE THORETTE avec recueillement d'abord à l'église puis bonne humeur à Galifard. Ces deux moments importants en musique grâce à la participation du chœur de Mehun accompagné par Mr COURTOIS au piano électrique et en soirée par les animateurs.
Mr GONIN a transmis le bâton de ST VINCENT à la bâtonnière, Nadine JOLY .
Ces deux jeunes permettent de garder une tradition festive sur la commune.
En juillet, comme les années passées (sauf Covid et pluie) nous essayerons de "brocanter".
Alors, retenez la date du premier week-end de juillet.



PS : nous avons besoin d'un souffle neuf, soit de bénévoles, à bon lecteur!

Noëlle Vigoureux

Vœux de l'APE : programme 2024

Voici les prochaines dates des manifestations, notez les dans vos agendas !!

- le samedi 23 mars 2024 pour notre 2ème soirée RIFLES, à 18h à la salle des fêtes de VILLENEUVE SUR CHER
- le samedi 29 juin 2024 pour le feu de la Saint JEAN avec animation musicale JAZZ manouche, restauration et défilé aux lampions, à 19h au stade de Ste Thorette

Composition du bureau pour 2023/2024 : président Nicolas LORIEUX, secrétaire Virginie DEUSS, trésorier : Jean GILBERT

Grâce à vous, l'an dernier, l'Association des Parents d'Élèves a donné 2000€ aux écoles du RPI !!! Merci ! N'hésitez pas à nous rejoindre lors des manifestations !!

En 2023, Concert Brassberry, Feux de Saint Jean annulé, Rifles







Tous nos vœux pour cette nouvelle année ! A bientôt !

Nicolas LORIEUX



Jeux d'hiver en Berry



Pendant les vacances de février, la Communauté de Communes propose à nouveau des activités culturelles et sportives pour nos jeunes de 11 à 18 ans les 27-28-29/02 et 5-6-7/03. Au programme : Speedminton, Bubble game, théâtre, Kin-ball, Spike-ball, Handball, CréaCode Lab, Freestyle gym, Tennis foot…

Inscription et renseignements auprès de Martine BURET – 06.59.37.27.14. Dossier d'inscription et programme disponibles bientôt en mairie ou sur le site de la communauté de communes Cœur de berry

MOTS CROISES « mots français »

En octobre dernier j'ai lu une nouvelle dans laquelle l'auteur utilisait des mots de la langue Française qui pour certain m'était inconnu. Il m'est donc venu à l'idée de vous proposer une grille sur ce thème. Cette fois ci, quand je vous propose d'aller chercher dans vos dicos, c'est pour une bonne raison. Pour les deux prochaines grilles, je vais continuer de vous proposer des thèmes sur les mots français. Dans l'espoir que cela vous plaise. Donc, tous à vos dicos et bonne année 2024 à tous.

Horizontalement :

A : Pronom personnel masculin – Chlore – Linge de lit – Chat anglais. B : Goulu/Gourmand – Naja. C : Dehors au tennis – Au pied ou de chasse. D : S'étirer les bras à la 2ème personne du présent de l'indicatif. E : Bastonna – Enzyme. F : Démarche de personne ivre – Ile vendéenne. G : Chambre de commerce et d'industrie – De vis, de charge ou cadencé. H : Voile de vitesse – Couleur violette/rougeâtre. I : Dorée ou aux oiseaux – Avec. J : Via – Chant nuptial. K : Grosse billes mammouth de verre – Roi de comédie. L : Unie – Deux romain – Ce qui précède. M : Personnage de cinéma – Attitude de compréhension mutuelle – Vue. N : En matière de – Direction – Summum – Ancienne Tokyo. O : Langage inventé – Fin de verbe.

Verticalement :

1 : Qui ne peut se flétrir. 2 : Note – Pascal – Ouir à la 3ème personne du présent de l'indicatif. 3 : Absurdité – Article arabe. 4 : Hopital universitaire – Rudiment – Normes internationales. 5 : Toucher au tennis – Basmati, cantonnais ou de Camargue – Membre de la chambre des lords à Londres ; 6 : Relatifs à Icare. 7 : Nymphe des arbres - En haut de la rose – Héros de Matrix. 8 : Petit ruisseau – La personnalité de chacun. 9 : Le meilleur – Musique des années 80 – Bain à remous. 10 : Adverbe – Cité légendaire – Céréale africaine. 11 : Soda – 3.14 – Pronom démonstratif. 12 : Brillante, éclatante. 13 : Prêtre phonétique – Article – Direction – Mauvaise. 14 : Petit tour – Réjoui. 15 : Ne boit pas d'alcool – Attrapé – Elève officier.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A			C	A	S	T	A	N	I	E	R		S		L
B		V	A	N			I	P		S	I		A	M	E
C		A	R	A	G	O	N			T	A	N	G	O	
D	S	U		R		N			S				A	N	E
E	A	B		C	A	U	S	S	I	M	O	N		A	M
F	N	A		H	S		T	O	T		N	O	N	C	E
G	A	N	T	I		P	E	P	E	E		N		O	U
H			I	S	O			R			R	N			T
I	P	O	E	T	E		J	A	C	Q	U	E	S		E
J		L	R	E		B	O	N			T		O		S
K		Y	S		V	O		O	S	T	E	N	D	E	
L	F	M		B	O	B			P	U	B		A	X	E
M	A	P	O	L	L	I	N	A	I	R	E			T	R
N	N	I		U		N	E	S		N	U		T	R	I
O	A	A		F	R	O	T		N	E	F		P	A	N

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A			■			■					■				■
B										■					
C		■				■		■	■				■	■	
D		■		■	■										
E					■	■		■		■				■	
F		■									■		■		
G		■				■	■	■		■				■	
H				■										■	
I					■			■	■	■	■		■	■	■
J		■		■				■							
K									■		■	■			
L				■			■		■	■					■
M			■									■			
N	■	■			■			■				■			
O	■												■		

(Réponses dans le prochain bulletin à paraître)

***Du 16/01 au 29/02** à la médiathèque : Exposition photos « au fil de l'eau »*

***Mercredi 14 Février 15h** à la médiathèque : atelier carnaval*

***Dimanche 18 février 17h** à la salle des fêtes : Spectacle de théâtre « c'est pas par plaisir qu'ils voyagent »*

***Mardi 20 février 19h** à la salle des fêtes : réunion Familliades 2024*

***Vendredi 23 Février à 20h** à la médiathèque : diffusion du film « Zanskar, les promesses de l'hiver »*

***Du 12/03 au 11/04** à la médiathèque : Exposition « Animhommage »*

***Courant mars (ADU)** à la salle des fêtes : soirée repas-jeux par l'Assotaulo*

***Vendredi 15 mars à 18h30** à la médiathèque : vernissage de l'exposition « Animhommage »*

***Samedi 23 mars à 18h** à la salle des fêtes de VILLENEUVE SUR CHER : 2ème soirée RIFLES de l'APE*

***Samedi 30 mars à 10h** à la médiathèque : 1er atelier de création légo CréaLab*

Les lundis matin à 9h au parking du café « Les petits pieds »

2ème et 4ème jeudi du mois à 16h à la médiathèque « Les petites mains »

Après –midi jeux à la médiathèque à 15h tous les 3èmes jeudis du mois

Information : temporairement, les relais des kangous ne passent plus sur Sainte-Thorette.